

Lettre de la DACS - Professions du droit et de la justice -

Novembre 2023 - N°19

Sommaire

Politique de l'amiable



Diplôme universitaire de médiation : Intervention du DACS à l'Université Toulouse Capitole

Le 16 novembre, le directeur des affaires civiles et du sceau est intervenu en ouverture de la rentrée du diplôme universitaire de médiation en matière civile, commerciale et sociale de l'Université Toulouse Capitole. [Lire la suite](#)



Les ambassadeurs de l'amiable sur le terrain

Les ambassadeurs de l'amiable se sont rendus dans six cours d'appel au mois de novembre pour accompagner au plus près les acteurs de l'amiable, au moment de l'entrée en vigueur des deux nouveaux dispositifs, l'audience de règlement amiable et la césure du procès civil, depuis le 1^{er} novembre. [Lire la suite](#)



Colloque franco - néerlandais sur la médiation

A l'invitation de l'ambassadeur du Royaume des Pays-Bas, des représentants des ministères de la justice français et néerlandais se sont retrouvés le 17 novembre pour échanger sur les spécificités des deux pays en matière de médiation. [Lire la suite](#)

Officiers publics ou ministériels



Conférence annuelle de l'International Bar Association 2023

Le ministère de la Justice était présent à la 75^e édition de la conférence annuelle de l'International Bar Association (IBA) du 29 octobre au 2 novembre à Paris. Cet événement a rassemblé plus de 6 000 professionnels du droit et avocats du monde entier, une occasion privilégiée pour la France de promouvoir l'attractivité de son modèle juridique. [Lire la suite](#)



Réunion de la CNID

La DACS assure le secrétariat de la commission nationale d'inscription et de discipline (CNID), l'instance de régulation des administrateurs et mandataires judiciaires. Les membres de cette commission administrative indépendante se sont réunis le

22 novembre. Explications. [Lire la suite](#)



Formation à l'École nationale de la magistrature : Le juge taxateur et les tarifs des administrateurs et mandataires judiciaires

Deux représentantes du bureau du droit de l'économie des entreprises de la DACS sont intervenues le 23 novembre à l'ENM Paris dans le cadre de la session de formation relative au juge taxateur et au tarif des administrateurs et mandataires judiciaires. Cette formation a accueilli des magistrats - juges consulaires, juges des tribunaux de commerce, juges des tribunaux judiciaires, conseillers de cours d'appel - ainsi que des greffiers des tribunaux de commerce. [Lire la suite](#)

International



Mission Vietnam : Célébration des relations diplomatiques et de la coopération juridique franco-vietnamiennes

Sous l'égide du ministère de la Justice, une importante délégation française de professionnels du droit s'est rendue à Hanoï du 6 au 9 novembre. La DACS a ainsi participé à la célébration des 50 ans des relations diplomatiques entre la France et le Vietnam et des 30 ans de leur coopération juridique. [Lire la suite](#)



Protection des mineurs albanais non accompagnés

Le 23 novembre, un représentant de la DACS a participé, au tribunal judiciaire de Lyon, à la visite d'étude d'une délégation albanaise sur la prévention et la protection des mineurs albanais non accompagnés victimes ou victimes potentielles de traite des êtres humains en France. [Lire la suite](#)

Politique de l'amiable

Diplôme universitaire de médiation : Intervention du DACS à l'Université Toulouse Capitole

Le 16 novembre, le directeur des affaires civiles et du sceau est intervenu en ouverture de la rentrée du diplôme universitaire de médiation en matière civile, commerciale et sociale de l'Université Toulouse Capitole.



A l'invitation de Françoise Housty et Laurent Izac, co-directeurs du DU de médiation, Rémi Decout-Paolini s'est adressé par visioconférence à un public attentif de professionnels venus se perfectionner à la médiation et à l'accompagnement de la résolution des différends.

Le directeur des affaires civiles et du sceau a évoqué la politique de l'amiable engagée depuis janvier 2023 dans l'objectif d'offrir aux justiciables une justice civile plus rapide et mieux adaptée à la diversité des litiges. « L'amiable doit désormais être pensé comme une véritable alternative au contentieux dans l'intérêt des parties ».

Par une politique volontariste menée au niveau de l'État, le ministère de la Justice souhaite proposer un changement de culture. Dans ce cadre, la DACS a reçu la double mission de diversifier les outils mis à la disposition du juge civil, par l'apport de l'audience règlement amiable et de la césure du procès ([Décret n° 2023-686 du](#)

[29 juillet 2023](#)), et de mettre en lumière les dispositifs existants à travers la recodification des modes amiables de résolution des différends (MARD). Un travail de refonte du livre V du code de procédure civile est engagé par la direction pour clarifier et mieux structurer les textes.

Le Conseil national de la médiation (CNM) sera consulté sur ce projet de texte en cours d'élaboration. Par ailleurs, ce Conseil réfléchit à l'harmonisation des pratiques des médiateurs, l'amélioration de leur formation et des règles de déontologie.

La formation des professionnels, un levier essentiel de la politique de l'amiable

Le DACS a insisté sur la formation et l'engagement des médiateurs et des professionnels du droit (avocats, magistrats, mais aussi les partenaires de justice que sont les notaires et les commissaires de justice); ce sont tous les acteurs et futurs acteurs de l'amiable qui

doivent être formés aux MARD tant sur les aspects juridiques qu'aux techniques de l'amiable. A ce titre, l'École nationale de la magistrature propose notamment une toute nouvelle session dédiée à l'audience de règlement amiable et des formations communes à plusieurs professions sont à l'étude.

De son côté, la direction des affaires civiles et du sceau accompagne les ambassadeurs de l'amiable - magistrats, avocats et universitaires- dont la mission est de faciliter l'appropriation de la politique de l'amiable sur le terrain dans les juridictions et les écoles de formation.

Rémi Decout-Paolini s'est félicité de la sensibilisation à l'amiable systématiquement proposée par

l'Université Toulouse Capitole dans la grande majorité des masters à vocation judiciaire et en relation avec les professionnels. Il a indiqué que le ministère de la Justice souhaite renforcer encore son lien avec les universités pour former les nouvelles générations et tous les professionnels du droit à la culture de l'amiable.

Plusieurs autres partenaires de l'université sont intervenus lors de cette rencontre du 16 novembre, Xavier Pavageau, président du tribunal judiciaire de Toulouse, Béatrice Brenneur, présidente du GEMME FRANCE (Groupement européen des magistrats pour la médiation), et Romain Carayol, président de la FFCM (Fédération française des centres de médiation) et ambassadeur de l'amiable.

Les ambassadeurs de l'amiable sur le terrain

Les ambassadeurs de l'amiable se sont rendus dans six cours d'appel au mois de novembre pour accompagner au plus près les acteurs de l'amiable, au moment de l'entrée en vigueur des deux nouveaux dispositifs, l'audience de règlement amiable et la césure du procès civil, depuis le 1^{er} novembre.

Depuis les annonces du garde des Sceaux de [nouvelles mesures pour développer la politique de l'amiable](#), le 17 octobre, et l'entrée en vigueur le 1^{er} novembre de [l'audience de règlement amiable \(ARA\) et la césure du procès](#), les ambassadeurs de l'amiable ont poursuivi leur tour de France par les cours d'appel de Besançon, Bordeaux, Saint-Denis de la Réunion, Dijon, Versailles et Reims.

Des déplacements en deux temps

Le matin, les ambassadeurs échangent en tables rondes thématiques avec les acteurs du ressort concernés par la conciliation, la médiation et le rôle de l'avocat dans la

médiation. L'après-midi, une réunion plénière permet d'associer aux médiateurs, conciliateurs et avocats rencontrés le matin, des notaires, commissaires de justice et magistrats intéressés par l'amiable.

Deux vidéos

Le 3 novembre, le déplacement à la cour d'appel de Besançon, d'Hirbod Dehghani-Azar, avocat au barreau de Paris, et Valérie Lasserre, professeure agrégée des facultés de droit, a fait l'objet d'un reportage pour le journal de France 3 Franche-Comté ([voir la vidéo](#), durée 1mn22)

A l'occasion du déplacement à la cour d'appel de Versailles, le 17 novembre, les ambassadrices, Valérie Delnaud, Soraya Amrani-Mekki, et Carine Denoit-Benteux

ont été interviewées aux côtés de Nathalie Bougeois -de-Ryck, première présidente de chambre civile à la cour de Versailles ([voir la vidéo](#), durée 2mn13).

A la cour d'appel de Bordeaux, le 6 novembre



Crédit images : CA de Bordeaux

Les ambassadrices de l'amiable, Béatrice Rivail, présidente du tribunal judiciaire de Rennes, Natalie Fricero, professeure agrégée des facultés de droit, Carine Denoit-Benteux, avocate au barreau de

Paris, en présence de la première présidente, Isabelle Gorce, et de la première présidente de chambre, Véronique Lebreton.

A la cour d'appel de Saint-Denis de La Réunion, le 10 novembre



Deux ambassadeurs ont été accueillis à La Réunion : Hirbod Dehghani-Azar, avocat au barreau de Paris, et Soraya Amrani-Mekki, professeure agrégée des facultés de droit.

Crédit image : CA de St-Denis de La Réunion

A la cour d'appel de Dijon le 13 novembre



Un déjeuner de travail a réuni les ambassadeurs de l'amiable, Fabrice Vert, premier vice-président du tribunal judiciaire de Paris, Romain Carayol, avocat au barreau de Paris et président de la Fédération française des centres de médiation (FFCM), Valérie Lasserre, professeure agrégée des facultés de droit, et la première présidente de la cour d'appel de Dijon, les présidents des tribunaux judiciaires du ressort ou leurs représentants, ainsi que la

magistrate coordonnatrice des médiateurs à la cour d'appel. *Crédit image : CA de Dijon*

A la cour d'appel de Reims le 27 novembre



Les ambassadeurs de l'amiable, Fabrice Vert, premier vice-président du tribunal judiciaire de Paris, Soraya Amrani-Mekki, professeure agrégée des facultés de droit, et Hirbod Dehghani Azar, avocat au barreau de Paris, étaient aux côtés de Frédérique Agostini, présidente du Conseil national de la médiation (CNM), et Nicole Jarno, rapporteure générale du CNM. *Crédit*

image : Fabrice Vert

Les déplacements des ambassadeurs de l'amiable en juridictions au mois de décembre :

01/12 : CA de Cayenne

04/12 : CA d'Amiens

15/12 : CA de Toulouse

Colloque franco - néerlandais sur la médiation

A l'invitation de l'ambassadeur du Royaume des Pays-Bas, des représentants des ministères de la justice français et néerlandais se sont retrouvés le 17 novembre pour échanger sur les spécificités des deux pays en matière de médiation.

La délégation française a présenté la politique de l'amiable engagée depuis janvier 2023, ainsi que les deux dispositifs entrés en vigueur au 1er novembre 2023, l'audience de règlement amiable (ARA) et la césure du procès ([Décret n° 2023-686 du 29 juillet 2023](#) portant mesures favorisant le règlement amiable des litiges devant le tribunal judiciaire). Ont également été présentées la mission du Conseil national de la médiation et la médiation devant les juridictions administratives, avec l'exemple du tribunal administratif de Cergy-Pontoise.

De son côté, la délégation néerlandaise a expliqué qu'une loi sur la médiation est intervenue en 2005 alors que la médiation a démarré en 1995. Cette approche pragmatique n'est que peu encadrée par les textes, à l'exemple de la césure du procès qui n'existe pas en droit.

Un bureau de la médiation intervient, le cas échéant sur proposition du juge, et après accord des parties. Chaque tribunal possède son bureau de la médiation composé de médiateurs fonctionnaires, pour la médiation judiciaire, le coût de la médiation pouvant être pris en charge dans le cadre de l'aide juridictionnelle.

Au cours de l'audience, il est possible de solliciter un médiateur de permanence pour tenter de régler un différend dans certaines affaires civiles familiales ou commerciales.

Quelque 3 000 médiations ont lieu chaque année aux Pays-Bas par des juges et médiateurs formés. Elles concernent essentiellement les affaires familiales (divorce, pension alimentaire...) et pénales (violence, maltraitance...), peu de médiations sont faites en droit administratif et commercial. Le temps moyen de médiation est de 2 à 4 mois.



Le colloque s'est déroulé à l'hôtel d'Avaray, sous l'égide de l'ambassadeur des Pays-Bas Jan Versteeg (à gauche).

Le ministère de la Justice français était représenté par :

Blandine Gardey de Soos, conseillère affaires civiles, **Frédérique Agostini**, conseillère à la cour de cassation et présidente du Conseil national de la médiation (CNM), **Michèle Guillaume-Hoffnung**, membre du CNM et professeure de droit public, **Anne Constantin**, Secrétaire du CNM, **Eve Coblenca**, présidente de chambre au sein du tribunal administratif de Cergy-Pontoise, référente médiation, **Nicole Jarno**, ancienne première présidente de

la cour d'appel de Colmar et chargée de mission au bureau de l'accès au droit et de la médiation

(BADM) du service de l'accès au droit et à la Justice et de l'aide aux victimes (SADJAV), **Maria Rouzault**, chargée de mission médiation au BADM du SADJAV, **Béatrice Blohorn-Brenneur**, représentante du Groupement européen des magistrats pour la médiation (GEMME), **Marie-Albanie Terrier**, magistrate et coordonnatrice de formation sur les sujets civils à l'ENM, **Julie Heisserer**, cheffe du bureau du droit comparé et de la diffusion du droit à la DAEI, **Edith Launay**, adjointe à la sous-directrice du droit civil de la DACS, **Lorraine de Chanville**, rédactrice au bureau du droit processuel et du droit social de la DACS.

Le ministère de la Justice néerlandais était représenté par :

Maarten van Berckel, ministère Justice et Sécurité, direction système judiciaire, dossier médiation, **Annemarie Terhorst**, ministère Justice et Sécurité, direction Législation, dossier médiation, **Nieke Wiersma**, médiateur bureau BBKW médiation, **Anneke van Dijk**, directeur-général lutte contre la criminalité et système Judiciaire, **Nicholas Franssen**, conseiller affaires internationales auprès de la DG, **Sarah van de Beek**, directeur lutte contre la criminalité, **Sabine Leijten**, chargé de mission ministère Justice et Sécurité, DAEI, **Jan Terstegen**, conseiller JAI Ambassade, **Kees van de Streek**, juge, **Marieke Hendriks**, juge.

[Retour au sommaire](#)

Officiers publics ou ministériels

Conférence annuelle de l'International Bar Association 2023

Le ministère de la Justice était présent à la 75e édition de la conférence annuelle de l'International Bar Association (IBA) du 29 octobre au 2 novembre à Paris. Cet événement a rassemblé plus de 6 000 professionnels du droit et avocats du monde entier, une occasion privilégiée pour la France de promouvoir l'attractivité de son modèle juridique.



Crédit
image :
Joachim
Bertrand/
ministère
de la
Justice

Soutenue jusqu'au plus haut niveau de l'État, cette rencontre internationale a été ouverte par le Président de la République qui a rappelé l'engagement de la France dans la défense de l'État de droit et les atouts de l'écosystème juridique français

Lors de la soirée du Comité d'organisation de la conférence annuelle de l'IBA, au Tribunal de commerce, le garde des Sceaux a loué la qualité du droit français et la profession d'avocat, vecteurs d'attractivité de la place de Paris.

Présidée par Almudena Arpón de Mendivil, l'IBA porte la voix de ses 80 000 membres.



Au Palais des congrès, un stand a réuni le ministère de la Justice, représenté par la délégation aux affaires européennes et internationales (DAEI) et la DACS, et ses partenaires : la Chambre de commerce internationale (ICC) et [Paris Place de Droit](#). Des juristes du monde entier sont venus échanger avec les représentants de la Chancellerie. Tania Jewczuk, cheffe de département de l'entraide, du droit international privé et européen de la DACS,

([voir la vidéo](#)). Ce message de rayonnement de la France à travers son droit est porté par le ministère de la Justice et le ministère de l'Europe et des affaires étrangères dans la [Stratégie d'Influence par le droit lancée en 2023](#).

Cette conférence annuelle, avec ses nombreuses sessions de travail et événements organisés à travers la capitale, a permis de rappeler les valeurs de l'organisation, née en 1947, fondées sur la promotion de l'État de droit, la défense des droits humains et la recherche d'un dialogue entre ses membres pour trouver des solutions à des défis communs.



(au centre de la photo 1) et Priscille de Cambourg, rédactrice dans ce département (photo 2), se sont relayées sur le stand. Étaient également présents pour la DAEI, Anthony Manwaring, délégué aux affaires européennes et internationales et Max Brunner, chargé de mission (photo 2).

Pour en savoir plus :

[International Bar Association](#)

[Accéder à la plaquette « Paris place de droit »](#)

Réunion de la CNID

La DACS assure le secrétariat de la commission nationale d'inscription et de discipline (CNID), l'instance de régulation des administrateurs et mandataires judiciaires. Les membres de cette commission administrative indépendante se sont réunis le 22 novembre. Explications.

Une dizaine d'administrateurs judiciaires et mandataires judiciaires (AJMJ), venus de toute la France pour soutenir leur dossier, se sont succédé devant les membres de la commission réunis dans les locaux de la DACS.

En charge de l'inscription de ces professions réglementées, spécialisées dans le traitement des difficultés des entreprises, sur une liste nationale et du suivi de cette liste ([annuaire AJMJ](#)), la CNID s'est réunie à l'occasion de 10 séances en 2022. Elle a rendu 96 décisions concernant ces mandataires de justice désignés par les juridictions lors des procédures de sauvegarde, de redressement et de liquidation judiciaires des entreprises. Organe de contrôle de l'accès à ces professions réglementées, la CNID connaît des modifications concernant les modalités de l'exercice de ses membres.

La commission siège également en chambre disciplinaire et peut prononcer des peines allant de l'avertissement jusqu'à la radiation du professionnel de la liste des administrateurs et mandataires judiciaires.

Les membres de la CNID, désignés en septembre 2022 pour un mandat de trois ans, se composent d'un président conseiller à la Cour de cassation et de représentants issus du Conseil d'État, de la Cour des comptes, de l'inspection générale des finances, de magistrats du siège de l'ordre judiciaire, d'un représentant d'une juridiction commerciale, d'experts en matière juridique, économique ou sociale et d'universitaires. Le ministère public est représenté par un magistrat du parquet qui exerce les fonctions de commissaire du Gouvernement.



De g. à d. : Frédéric Magat, secrétaire de la CNID, rédacteur au bureau du droit de l'économie des entreprises de la DACS, Sonia Arrouas, présidente du tribunal de commerce d'Evry, Gautier Bourdeaux, maître de conférences à l'Université de Paris-Cité, Marie-Laure Coquelet, professeure agrégée de droit privé et de sciences criminelles à l'Université Paris Panthéon-Assas, Eric Gissler, inspecteur général des finances honoraire, Déborah Coricon, conseillère référendaire à la Cour de cassation, Edith Deboudé, au titre des personnes qualifiées en matière juridique, économique ou sociale, Fabien Bonan, commissaire du Gouvernement, avocat général à la cour d'appel de Paris, François Riffaud, président, conseiller à la Cour de cassation, Catherine Chadelat, conseillère d'État honoraire (voir [la liste complète des membres de la CNID](#)).

Formation à l'École nationale de la magistrature : Le juge taxateur et les tarifs des administrateurs et mandataires judiciaires

Deux représentantes du bureau du droit de l'économie des entreprises de la DACS sont intervenues le 23 novembre à l'ENM Paris dans le cadre de la session de formation relative au juge taxateur et au tarif des administrateurs et mandataires judiciaires. Cette formation a accueilli des magistrats - juges consulaires, juges des tribunaux de commerce, juges des tribunaux judiciaires, conseillers de cours d'appel - ainsi que des greffiers des tribunaux de commerce.

Dirigée par Isabelle Rohart, conseillère à la cour d'appel de Paris, la session de formation a permis à la DACS, représentée par Florence Gainot, adjointe à la cheffe du bureau du droit de l'économie des entreprises, et Sarah Malek, rédactrice au sein du même bureau, de présenter aux côtés de Valérie Leloup-Thomas, mandataire de justice, les principes et les règles de tarification, les points sur lesquels le juge taxateur doit porter son attention et l'actualité du tarif.

Ont ainsi été exposées les nouveautés issues du [décret du 3 juin 2023](#) et de [l'arrêté du 22 août 2023](#) pris en application de l'ordonnance dite « insolvabilité » n°2021-1193 du 15 septembre 2021 :

- la création de nouvelles rémunérations liées à la constitution des classes de parties affectées et aux nouveaux apports de trésorerie consentis par les créanciers en vue d'assurer la poursuite de la procédure,
- l'intégration de trois nouveaux critères de taxation de la rémunération « hors barème » avec fixation d'un délai de 6 mois pour statuer,
- l'encadrement des frais de justice prévisibles,
- la disparition des provisions allouées à l'administrateur judiciaire,
- et la création d'un régime unique d'acompte pour les administrateurs et mandataires judiciaires.



De g. à d. : Sarah Malek, rédactrice au bureau du droit de l'économie des entreprises (D4) de la DACS, Florence Gainot, adjointe à la cheffe de bureau D4, Valérie Leloup-Thomas, mandataire de justice, Isabelle Rohart, conseillère à la cour d'appel de Paris.

[Retour au sommaire](#)

International

Mission Vietnam : Célébration des relations diplomatiques et de la coopération juridique franco-vietnamiennes

Sous l'égide du ministère de la Justice, une importante délégation française de professionnels du droit s'est rendue à Hanoï du 6 au 9 novembre. La DACS a ainsi participé à la célébration des 50 ans des relations diplomatiques entre la France et le Vietnam et des 30 ans de leur coopération juridique.



La délégation française était composée de représentants des professions du droit - Conseil national des barreaux, Conseil supérieur du notariat, Chambre nationale des commissaires de justice- de la Fondation pour le droit continental, de l'Université Paris II Panthéon – Assas, de la délégation des affaires européennes et internationales (DAEI) et du département de l'entraide, du droit international privé et européen (DEDIPE) de la DACS.

En présence du ministre de la Justice vietnamien, Le Thanh Long, l'ambassadeur de France, Olivier Brochet, a signé le renouvellement des accords de coopération et le plan d'action pour 2024-2025 entre les deux ministères.

Le règlement amiable des litiges commerciaux et l'attractivité de la Place de Paris

L'équipe française est intervenue dans le cadre d'un colloque consacré aux modes alternatifs de règlements des litiges commerciaux. Au moyen de regards croisés, les parties ont échangé sur leurs droits respectifs en matière de médiation et d'arbitrage et les perspectives d'évolution de leurs droits. La DACS a en particulier présenté la politique de l'amiable et l'attractivité de la Place de Paris pour accueillir les arbitrages internationaux. Le Vietnam a fait part de sa volonté de continuer ses échanges avec la France autour des réformes de la médiation et de l'arbitrage afin d'apporter une plus grande sécurité juridique aux entreprises et investisseurs étrangers et intensifier le recours à ces modes alternatifs de règlement des litiges.



La cheffe du DEDIPE, Tania Jewczuk (à gauche en compagnie de Hien Tran, chef adjointe de la division de la coopération européenne et Amérique, chef du bureau des droits de l'homme, département de la coopération internationale), a rencontré ses homologues dans le cadre d'une réunion de travail consacrée à l'entraide judiciaire en matière civile et commerciale. Cette rencontre a permis de lever certaines difficultés d'exécution entre les deux pays et de renforcer la coopération entre les ministères, les parties s'étant accordées pour mettre en place des échanges réguliers et soutenir les actions vietnamiennes en matière de promotion du droit civil, d'inspiration continentale, notamment auprès de l'Association des nations de l'Asie du Sud Est (ASEAN).

La délégation française a également pu visiter l'Université d'Hanoï, qui coopère avec l'Université de Paris II, et souhaite développer les cursus universitaires franco-vietnamiens.

Cette mission très fructueuse a démontré que la coopération juridique reste le pilier de la coopération bilatérale entre la France et le Vietnam.

Protection des mineurs albanais non accompagnés

Le 23 novembre, un représentant de la DACS a participé, au tribunal judiciaire de Lyon, à la visite d'étude d'une délégation albanaise sur la prévention et la protection des mineurs albanais non accompagnés victimes ou victimes potentielles de traite des êtres humains en France.



A l'invitation de Michael Janas et Nicolas Jaquet, respectivement président et

procureur du tribunal judiciaire de Lyon, Guillaume Bellot, rédacteur au

département de l'entraide, du droit international privé et européen (DEDIPE) de la DACS, a participé cette visite d'étude dans le cadre du projet « Prévention et protection contre la traite des mineurs albanais non accompagnés en France » mis en œuvre par l'ONG Terre des hommes Albanie avec le soutien de [la Représentation permanente de la France auprès des Nations Unies et des organisations internationales à Vienne](#).

Ce projet vise notamment à renforcer la coopération internationale pour le partage d'informations sur l'environnement familial et social en Albanie de mineurs non accompagnés albanais, victimes de la traite en France ou à risque de traite en France et à l'étranger, ainsi qu'à renforcer les capacités d'évaluation sociale en Albanie.

En matière familiale, la coopération avec l'Albanie s'inscrit dans le cadre de la [convention de La Haye du 19 octobre 1996 sur la protection des enfants](#). La coopération en ce domaine demeure néanmoins limitée alors que la France est l'un des premiers pays d'accueil des mineurs albanais, dont l'isolement et la situation familiale et sociale demeure régulièrement questionnée par les services de la protection de l'enfance.

Les magistrats du tribunal judiciaire de Lyon, sur le ressort duquel réside l'une des plus grandes diasporas albanaises de France, sont particulièrement impliqués dans la coopération avec les autorités

albanaises, en lien notamment avec les activités de la juridiction interrégionale spécialisée (JIRS) de Lyon en matière de lutte contre la criminalité organisée et la traite des êtres humains.

Afin d'accroître l'efficacité du partage d'informations entre les autorités compétentes des deux États, la DACS a présenté les mécanismes de la coopération familiale dans les dossiers franco-albanais auprès de la délégation albanaise (composée de représentants des ministères de l'intérieur et des affaires étrangères, des parquets et des services de protection de l'enfance) ainsi que des magistrats du tribunal judiciaire de Lyon confrontés à ces situations (juges des enfants, parquet des mineurs, JIRS). Ont également participé à cet événement, Frédérique Dubost, magistrate de liaison française en Europe du Sud-Est et Elodie Goyard, chargée de mission « lutte contre la traite des êtres humains et criminalité connexe » à la représentation permanente de la France auprès des Nations Unies à Vienne.

L'intervention de la DACS a été l'occasion de mettre en avant l'utilité de la coopération civile pour le recueil d'informations sur l'environnement familial et social de mineurs non accompagnés albanais afin de permettre leur protection en France. Elle a également permis de nouer des contacts précieux avec les autorités des deux États impliquées dans la protection des mineurs albanais.

[Retour au sommaire](#)

Publication : Direction des affaires civiles et du sceau

Pour s'inscrire à cette lettre : lettre.dacs@justice.gouv.fr

Suivez-nous sur les réseaux sociaux :

